



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 29440

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique générale au Congo-Brazzaville. En effet, interpellée par un habitant de sa circonscription, lui-même congolais et inquiet de ne pas avoir de nouvelles de sa famille au Congo depuis plusieurs semaines, elle souhaiterait que le Gouvernement puisse indiquer à cette occasion l'état de ses informations sur la situation politique au Congo et sur d'éventuels massacres qui y seraient perpétrés. Par ailleurs, elle souhaiterait également connaître les informations en possession du Gouvernement sur le respect des droits de l'homme au Congo-Brazzaville.

Texte de la réponse

La République du Congo, qui se relevait à peine de la guerre civile de 1997, a de nouveau été en proie à des affrontements meurtriers en décembre 1998. Les accrochages entre armée régulière et milices se sont poursuivis depuis cette date. Cette éruption de violence a touché durement les populations civiles et la situation humanitaire reste préoccupante. Le développement économique et social du pays est gravement pénalisé, l'activité est paralysée, des infrastructures détruites. La violence des combats qui ont opposé depuis la fin de l'année dernière les forces gouvernementales aux éléments armés rebelles a été amplifiée par la faible discipline des troupes engagées et la circulation incontrôlée des armes. Comme vous le relevez, des violations des droits de l'homme, de part et d'autre, sont à déplorer. La France condamne avec la plus grande fermeté les exactions commises et souhaite que leurs auteurs soient punis. Il en va de la responsabilité de tous les acteurs de cette crise, et en particulier de ceux qui ont pris l'initiative de recourir de nouveau aux armes. La France reste convaincue qu'il n'y a pas d'issue militaire à la crise actuelle. Elle invite toutes les parties en présence à trouver une solution par la voie d'un dialogue sans exclusive, ce qui suppose la renonciation à l'action armée qui ne fait que prolonger les souffrances des populations, et la reconnaissance par l'opposition de l'autorité du président Sassou Nguesso jusqu'aux élections. Mais il appartient aussi aux autorités de Brazzaville de faire preuve d'ouverture, et de s'engager pleinement sur la voie de la réconciliation nationale. C'est dans cet esprit que la France, à la faveur de l'accalmie sur le terrain, a commencé à mettre en place de nouvelles actions de coopération. Cette aide comprend, outre des volets humanitaire et social (santé, aménagement urbain), un appui à l'Etat de droit. Une composante importante est destinée à la promotion des droits de l'homme, notamment à travers un soutien à la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Dans un souci d'amélioration du système judiciaire congolais, la formation de magistrats et la réhabilitation de tribunaux sont également prévues. Au total, la composante « justice » de l'appui français à l'Etat de droit au Congo s'élève à 7 MF.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29440

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2570

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3786